



territoire
d'énergie

CENTRE - VAL DE LOIRE

Achat groupé d'électricité et de gaz naturel

TE28, SDEI et SIEIL



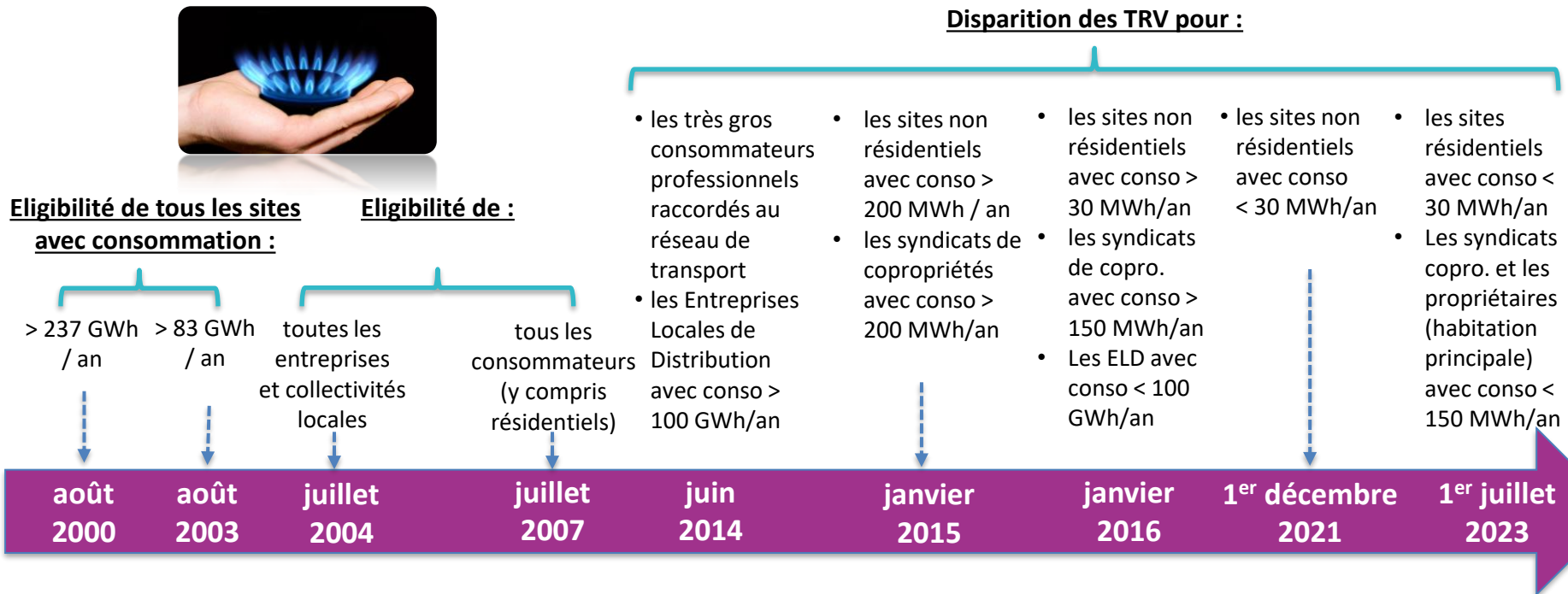
1. Contexte réglementaire du marché de l'énergie

1.1 Un marché ouvert à la concurrence

La disparition progressive des tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz naturel et d'électricité oblige les collectivités et leurs établissements publics non éligibles à devoir **mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie**.

1.2 Evolution réglementaire du marché du gaz naturel

Étapes de l'ouverture du marché du gaz naturel



1.3 Evolution réglementaire du marché de l'électricité

Étapes de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité



Eligibilité des sites avec consommation

> 100 GWh/an > 16 GWh/an > 7 GWh/an

février
1999

juin
2000

février
2003

Eligibilité de

toutes les
entreprises
et collectivités
locales

tous les
consommateurs
(y compris
résidentiels)

juillet
2004

juillet
2007

Disparition des TRV

pour les clients avec
puissance souscrite
> 36 kVA

1^{er} janvier
2016

pour les consommateurs
non domestiques
employant au moins 10
personnes ou recettes
> 2M€ / an

1^{er} janvier
2021

➤➤➤ TRV toujours existant pour les Collectivités < 10 agents et bilan < 2M pour toutes les puissances.

2. Groupement d'achat d'énergies « POLE ENERGIE CENTRE »

2.1 Le groupement d'achat d'énergies



- 3 Syndicats départementaux :
 - Territoire d'Energie 28,
 - Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre,
 - Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.
- 601 membres (Communes, Communautés de communes, Syndicats, CCAS,...) ;
- Mutualisation coordonnée par le SIEIL.

2.1 Le groupement d'achat d'énergies



Sécuriser la procédure

- Mise en concurrence suivant les règles de la commande publique ;
- Gestion de l'ensemble des procédures d'appel d'offres ;
- Suivi des évolutions réglementaires .



Accompagner les membres

- Dans la définition de vos besoins en énergie ;
- Dans vos démarches auprès des fournisseurs (nouveau point de livraison, modification de puissance, branchement provisoire,...) ;
- Dans la compréhension de vos contrats d'énergies.



Maîtriser vos dépenses en énergies

- Optimisation des contrats d'énergies suivant le mode de consommation de vos sites ;
- Définition d'une stratégie d'achat permettant d'obtenir le coût unitaire le plus favorable pour vos sites.

2 interlocutrices dédiées au groupement d'achat d'énergies et le site internet www.tecvl.fr rubrique Achat d'énergies

2.1 Le groupement d'achat d'énergies

Fourniture d'électricité



454 membres bénéficiaires



13 128 PDL actifs



130 GWh/an

Fourniture de gaz naturel



139 membres bénéficiaires



1 010 PCE actifs



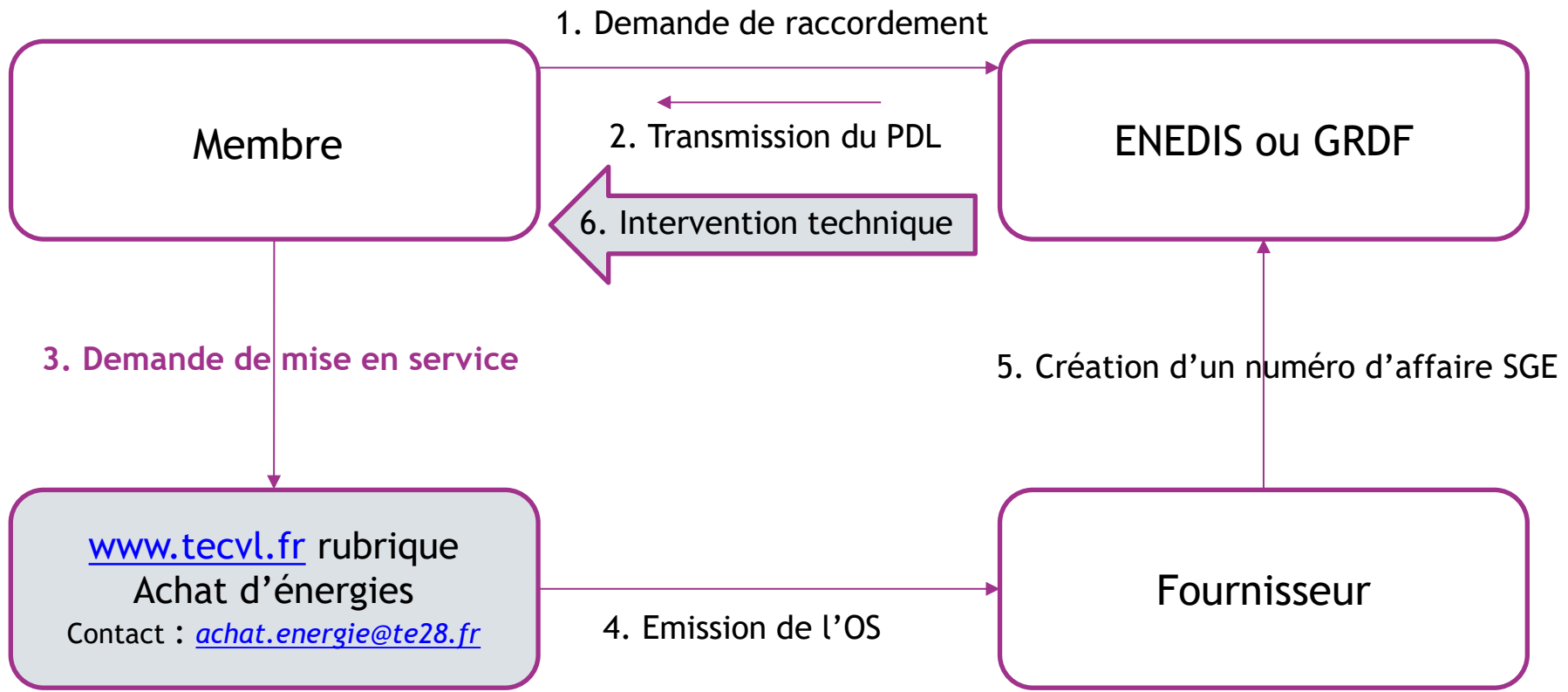
100 GWh/an

Sites : Mairie, Gymnase, Piscine, Salle des fêtes, Eclairage public, Branchements provisoires, ...

Energies : Electricité (compteurs C5, C4, C2) et Gaz naturel

2.2 Procédures

Demande de mise en service



2.2 Procédures

Résiliation d'un point de comptage

- Demande de résiliation via le formulaire en ligne www.tecvl.fr rubrique achat d'énergies pour l'émission d'un OS au fournisseur d'énergie ;
- Résiliation sous 10 jours maximum ;
- Bien préciser si dépose de compteur à faire auprès d'ENEDIS ou GRDF par le membre.

Autres demandes techniques

- Réalisables sur l'espace client des fournisseurs d'énergie

3. Intervention de [l'AEC](#)

4. Intervention de Gaz de Bordeaux

5. Intervention d'ENGIE

Merci de votre attention

www.tecvl.fr